

SIRAN MINERVOIS

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Août 2025

Présents : CARQUET M – GERVASI A – TOULZA N – CHARLEUX D – VARSABA B – LIGNERES O – VILLELLAS F – GUIRAUD V – FORTUNE M – PLA B – BONNET MJ

Excusés :ADRAGNA J – MIGNARD C

Absents : DELUCCHI C – PREVOT K

Secrétaire de séance : BONNET Marie-José

1 – CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D’ANIMATION 30 HEURES HEBDOMADAIRES :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de mettre en place un contrat de travail pour un poste d'agent d'animation de l'accueil de loisirs « Les Pitchous », pour une durée hebdomadaire de 30 heures lissées sur l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2 – CONTRAT DE TRAVAIL AGENT D’ANIMATION 38 HEURES HEBDOMADAIRE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de mettre en place un contrat de travail pour un poste d'agent d'animation de l'accueil de loisirs « Les Pitchous », pour une durée hebdomadaire de 38 heures lissées sur l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 – CONTRAT DE TRAVAIL DIRECTRICE ALP « LES PITCHOUS » :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de mettre en place un contrat de travail pour le poste de directrice de l'accueil de loisirs « Les Pitchous », pour une durée hebdomadaire de 44 heures lissées sur l'année.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

4 – TARIFS CANTINE SCOLAIRE ET ALP « LES PITCHOUS » :

Le traiteur n'appliquant pas d'augmentation sur les tarifs des repas, Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la cantine scolaire et de l'accueil de loisirs communal appliqués cette année.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

5 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL 2025 :

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'effectuer un virement de crédits, afin de couvrir les dépenses d'investissement liées à l'embauche d'un garde-champêtre. Il propose les modifications suivantes sur le budget principal 2025 :

DIMINUTION SUR CREDITS ALLOUES :

- Chapitre 21 (21312-299 Réhabilitation sanitaires écoles) - 5 500 €.

AUGMENTATION SUR CREDITS ALLOUES :

- Chapitre 20 – 2041411 Subventions d'équipement sur biens mobiliers, matériel et études + 5 500 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

La séance est levée à : 20 heures.